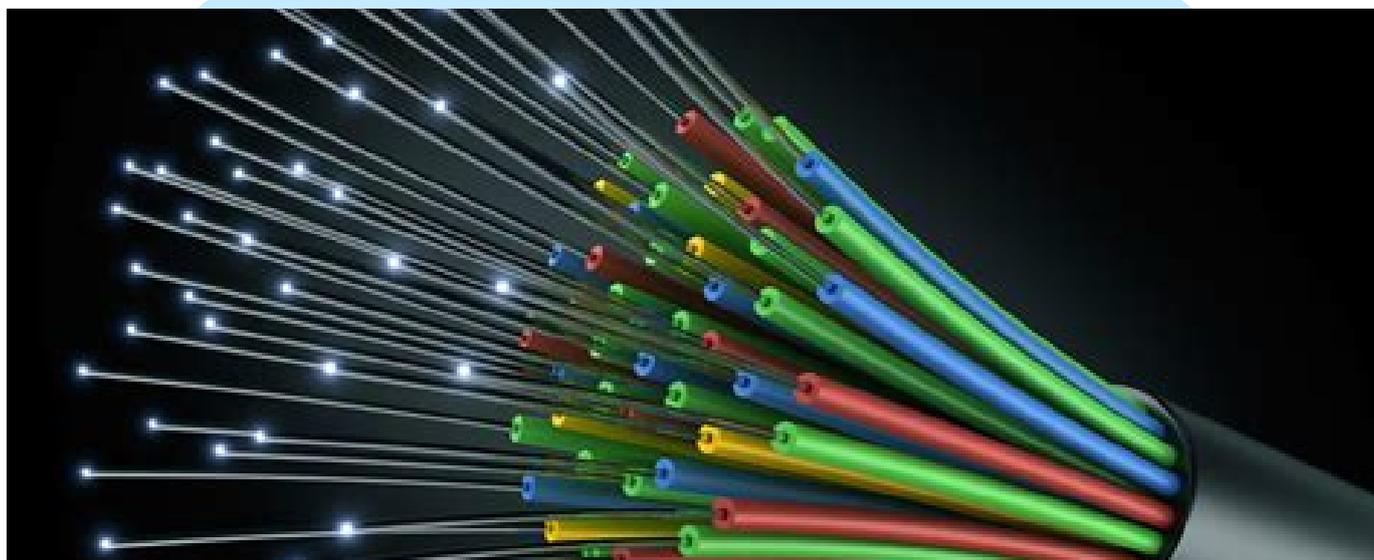


# BREDEUI EXPRESS

SPÉCIAL TRES HAUT DÉBIT



DANS CE NUMÉRO

**LE PROJET BRETAGNE TRES HAUT DEBIT**

**LE DEPLOIEMENT A BRANDIVY**

**LES CONSÉQUENCES DU DEPLOIEMENT :**

**- L' ELAGAGE OBLIGATOIRE  
- L'ADRESSAGE  
(NUMÉROTATION DES LIEUX DITS)**

## Le Projet Bretagne Très Haut Débit

Le projet Bretagne Très Haut débit a pour ambition d'amener le Très Haut débit à travers la fibre optique à 100% des foyers bretons, à l'horizon 2026.

### Pourquoi la fibre optique ?

La fibre optique est un fil en verre ou en plastique très fin, qui a la propriété de conduire la lumière et transmettre des informations. Contrairement au cuivre, la fibre optique permet :

- la rapidité : elle transmet des données à la vitesse de la lumière ;
- la continuité : elle permet d'apporter un débit identique aux usagers, quel que soit l'éloignement de leur lieu d'habitation ;
- la symétrie : elle permet de recevoir et aussi d'expédier des données à un débit identique (l'envoi de fichiers est aussi rapide que le téléchargement).

Le réseau plus stable et plus performant, facilite les connexions en simultané dans toutes les pièces du foyer sans perte de qualité.

C'est pourquoi la fibre optique va progressivement se substituer à la technologie cuivre.

Pour en savoir plus

<https://www.aménagement-numérique.gouv.fr/fr/technologies-linternet-fixe>

[https://www.megalis.bretagne.bzh/jcms/dmw\\_5567/le-projet-ambition-et-principes](https://www.megalis.bretagne.bzh/jcms/dmw_5567/le-projet-ambition-et-principes)

<https://www.economie.gouv.fr/plan-france-tres-haut-debit-garantir-acces-internet-performant-territoire#>

## Le déploiement de la fibre :

Le déploiement de la fibre en souterrain, dans les réseaux déjà existants ou en aérien, via le réseau téléphonique ou électrique a débuté en 2020 et se poursuivra sur notre commune toute l'année 2021.

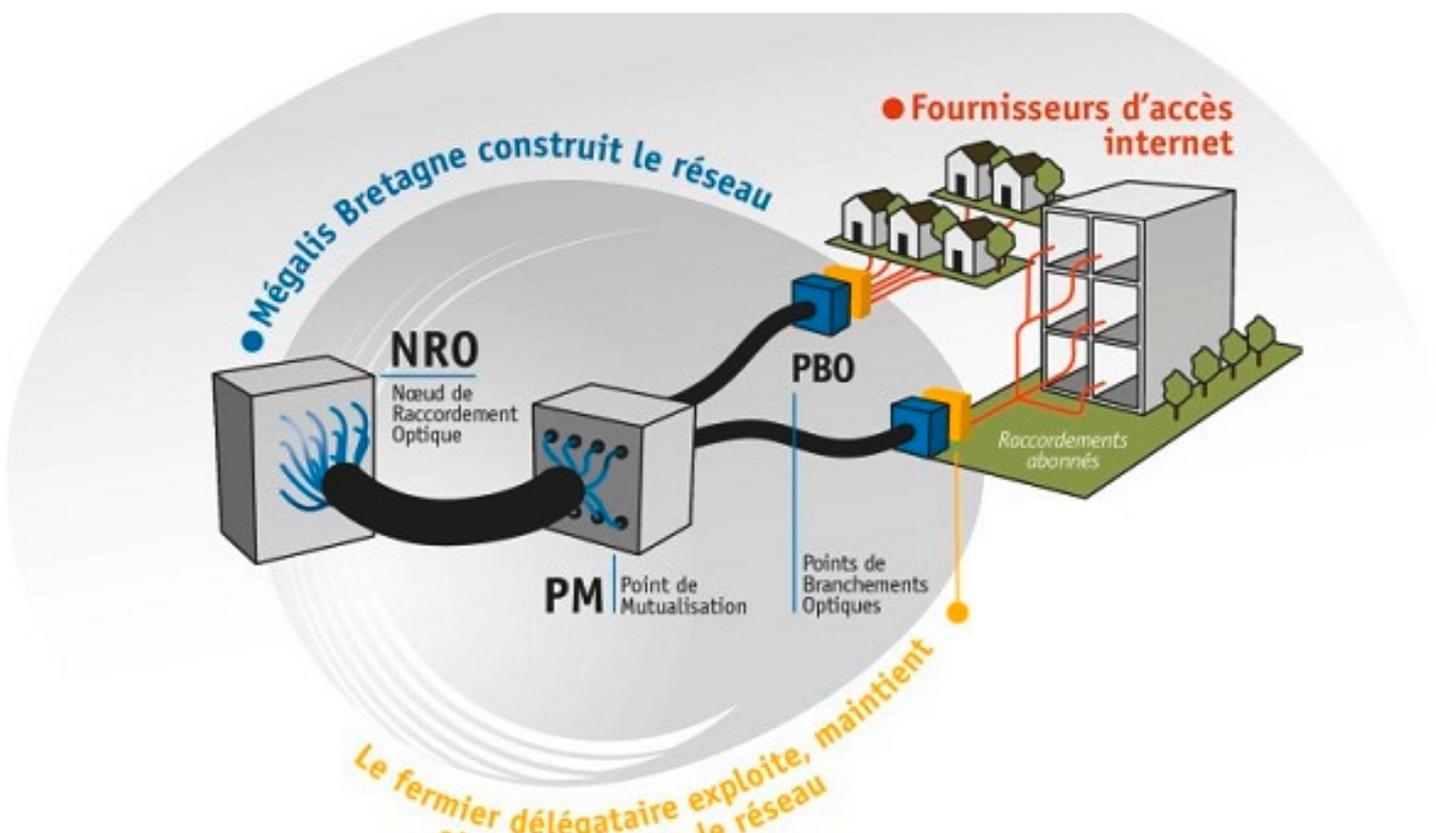
Le raccordement final sera à votre charge en contactant un opérateur de votre choix ( coût différent selon les opérateurs ).

Ce dernier installera l'équipement de terminaison optique pour le connecter à votre box.

Pour en savoir plus :

[https://www.megalis.bretagne.bzh/jcms/dmw\\_5567/le-projet-ambition-et-principes](https://www.megalis.bretagne.bzh/jcms/dmw_5567/le-projet-ambition-et-principes)

Photos : Mégalis Bretagne



# L'ELAGAGE

Actuellement, la Société AXIONE a démarré les travaux de génie civil et de la pose d'infrastructures afin de tirer les câbles de fibre optique. Dans la partie agglomérée, la fibre sera acheminée en souterrain. Par contre, en campagne, elle sera posée sur les réseaux cuivres existants.

Cette nouvelle technologie est très attendue de tous car elle permettra de faciliter l'accès à internet, qui, en ces temps particuliers, est indispensable pour les entreprises, les services publics et vous-même (télé médecine, télétravail, domotique...).

Cependant, les plantations situées à proximité des réseaux de communication aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement voire une interruption des services de téléphone et d'internet. Le frottement et la chute des branches peuvent ainsi provoquer des coupures aux conséquences graves en cas d'urgence : personnes dépendantes isolées, télétransmissions coupées, alarmes inactives, etc ...

Il s'avère que sur certains tronçons, les arbres et les haies plantées en bordure de voies, surplombant le domaine public, peuvent compromettre la pose de la fibre optique sur les réseaux aériens.

Aussi, sans attendre, si vous êtes concerné par des plantations qui longent les lignes téléphoniques, nous vous invitons à procéder à l'élagage. En cas d'impossibilité, vous pouvez vous rapprocher d'un élagueur professionnel pour vous mettre en conformité. A défaut, des courriers de mise en demeure de réaliser les travaux d'élagage vous seront adressés afin d'éviter tout retards dans le déploiement de ce nouveau réseau.

**Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance d'1 m en hauteur et 50 cm en largeur avec les lignes de communication aériennes**

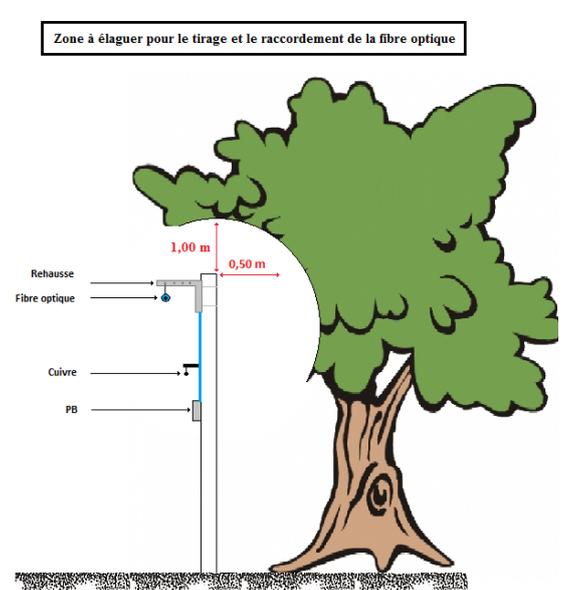
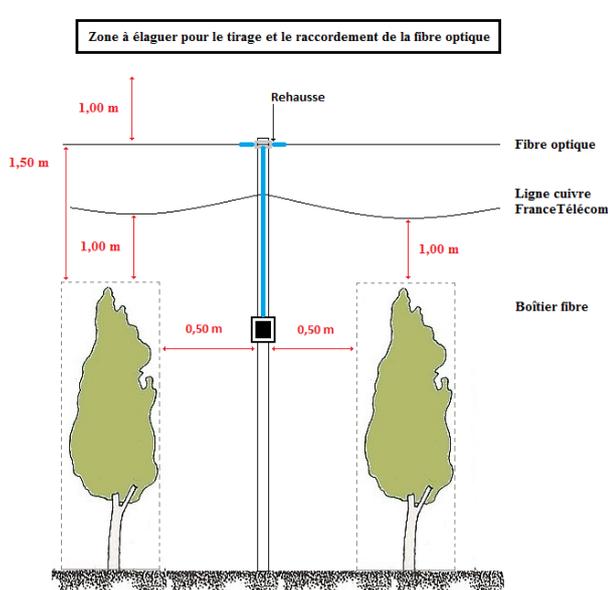


PHOTO : MÉGALIS BRETAGNE

# L'ADRESSAGE ET GÉOLOCALISATION

Afin de faciliter la commercialisation de la fibre optique en Bretagne, il est nécessaire que les communes aient mis en place une démarche d'adressage.

En effet, une fois le réseau déployé, les habitants souhaitant être raccordés au très haut débit devront démarcher un fournisseur d'accès à internet afin de raccorder leur habitation. **Seules les adresses disposant d'un numéro et d'un nom de voie pourront alors être raccordées au réseau de fibre optique.**

La qualité des adresses est également essentielle pour l'efficacité des secours et l'acheminement du courrier et des colis .

La commune a choisi le système métrique en campagne c'est-à-dire que la numérotation métrique correspond à une distance exprimée en mètres entre le début de la rue, appelé "point zéro" et le début de la parcelle.

## Avantages de l'adressage et de la géolocalisation :

- Ils situent géographiquement les habitations
- Ils facilitent la gestion des réseaux (eau, électricité)
- Ils simplifient la gestion des constructions intercalées
- Pour les services d'urgence tels que les pompiers, ambulances : facilité et rapidité d'accès
- La numérotation est définitive ( évite d'utiliser les bis, ter...)

La première plaque fournie par la commune sera posée par nos soins. En début d'année 2021, chaque habitation se verra attribuer un certificat de numérotage établissant votre nouvelle adresse.

L'adressage est un élément clé dans la vie de nos sociétés modernes :

